



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Les présentes conditions sont consultables sur notre site internet, elles peuvent également vous être remises à l'accueil ou envoyées par mail, à votre demande.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires

Clinique vétérinaire ANIMALLIANCE
13 boulevard Denis Papin
35500 VITRE

Tél. : 02 23 55 22 38

Mail : contact@animalliance-veterinaire.fr

Site Internet : <http://animalliance-veterinaire.fr>

SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

Notre clinique fait partie du réseau **CAP Douleur** (CAP : Change Animal Pain), ce qui vous garantit une prise en charge de la douleur conforme aux données actuelles de la science, en termes de moyens et de formation.

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique vétérinaire ANIMALLIANCE est ouverte

Du Lundi au Vendredi:
9h-12h30 et 14h-19h

Le Samedi :

9h-12h30 et 14h- 17h

Les urgences sont prises en charge

7J/7 et 24H/24

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Véronique LAUDE, Docteur vétérinaire

Diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon en 1993, Titulaire du Diplôme Inter-Ecole d'Ostéopathie en 2015

Virgine ROBIC, Docteur vétérinaire

Diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 2005

Aurélie ZYNGFOGEL, Docteur vétérinaire

Diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 2010.

Aline CHOQUET, Docteur vétérinaire

Diplômée de l'Ecole Vétérinaire de Nantes en 2018.

Céline FOURRIER, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire Échelon 5

Vanina FAUCHEUX, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire Échelon 5

Alix AUZOU, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire Échelon 5

Charlotte BOIGNE, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire Échelon 5

ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement et occasionnellement traitées par l'établissement de soins sont les suivantes :

chiens, chats, lagomorphes, rongeurs.

Poules domestiques (uniquement sur RDV avec le Dr ZYNGFOGEL)

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

1/ MÉDECINE GÉNÉRALE

2/ CONSULTATIONS SPÉCIFIQUES

CONSULTATIONS AUTOUR DU CHIOT

Consultations pré-adoption, consultations de Conduite Accompagnée Vétérinaire du chiot (CAV), visites pubertaires, consultations pédiatriques, (Dr ZYNGFOGEL)

CONSULTATIONS DE COMPORTEMENT ET ÉVALUATIONS COMPORTEMENTALES
(Dr LAUDE)

CONSULTATIONS DE NUTRITION
(Dr ZYNGFOGEL)

3/ MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE

OSTÉOPATHIE
LASER THÉRAPIE
PHYTOTHÉRAPIE
(Dr LAUDE)

4/ CHIRURGIE GÉNÉRALE

les **chirurgies dites « de convenance »**: stérilisations des mâles et des femelles (chats, chiens, lapins et petits rongeurs).

Les **chirurgies abdominales**: exérèse de masses, ovariohystérectomie, césarienne, extraction de corps étrangers digestifs ou de calculs vésicaux, torsion d'estomac...

les **chirurgies diverses**: tumeurs cutanées ou mammaires, réalisation de biopsies, pratique de lambeaux cutanés

Certaines chirurgies complexes ou plus spécifiques (orthopédies, chirurgies oculaires) sont référées à des confrères spécialistes.

La **dentisterie** : détartrage et extractions dentaires (Dr ROBIC)

5/ ANALYSES BIOLOGIQUES

La majorité des examens de laboratoire est réalisée à la clinique. Nous disposons de nouveaux analyseurs permettant d'effectuer rapidement des bilans sanguins ou d'urines complets, ainsi que d'un réfractomètre et d'un microscope.

Les **examens sanguins et urinaires** sont requis à titre préventif en vue d'une anesthésie ou d'un bilan gériatrique, afin de vérifier les fonctions rénales ou hépatiques de votre animal.

Ils sont également très utiles comme **examens complémentaires pour établir un diagnostic en cas de maladie**: infection, diabète, hyper- ou hypothyroïdie, pancréatite, insuffisance rénale ou hépatique, recherche de certaines maladies infectieuses, anémies, etc.

Un **examen microscopique est systématiquement réalisé lors d'affection dermatologique ou d'otite**, ainsi que pour la recherche d'une infection urinaire ou gynécologique (frottis vaginal). Nous l'utilisons également pour une orientation diagnostique sur certaines tumeurs.

Certaines analyses sont externalisées dans des laboratoires spécifiques: dosage de progestérone lors de suivi de chaleurs, recherche de certaines maladies infectieuses par PCR, analyses histologiques.

6/ IMAGERIE

La clinique dispose d'un **appareil de radiologie numérique et d'un échographe** performant pour la réalisation d'examens complémentaires de qualité.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Dans le cadre d'une chirurgie ou lors de certaines maladies, l'hospitalisation de votre animal à la clinique peut s'avérer nécessaire. Dans tous les cas, nous mettons tout en œuvre pour que son séjour chez nous soit le plus confortable possible et que son retour à la maison se fasse aussi vite que possible.

La clinique dispose de **salles d'hospitalisation distinctes pour les chats et les chiens**, ainsi que pour les animaux contagieux. Toutes sont lumineuses, aérées et insonorisées. Les boxes sont spacieux, sans vis-à-vis.

Nous vous recommandons de toujours **apporter un linge ou un « doudou »**, portant l'odeur de la maison, afin de rassurer votre animal.

Votre animal bénéficie d'une **surveillance attentive par une assistante vétérinaire dédiée**, formée aux soins et au bien-être de l'animal hospitalisé. Il est examiné et réévalué régulièrement par un vétérinaire qui transmet les consignes à l'ensemble de l'équipe soignante.

Nous garantissons à chaque animal une **prise en charge rigoureuse de la douleur** par une évaluation régulière et des moyens conformes aux données actuelles: injections ou perfusions continues d'analgésiques, ostéopathie, confort de couchage voire massages.

Des **nouvelles téléphoniques vous sont systématiquement données** en fin de chirurgie et au moins deux fois par jour en cas d'hospitalisation prolongée. Dans ce cas, **vos visites sont autorisées** (hors crise sanitaire), sur rendez-vous en dehors des activités de soins.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

La Clinique vétérinaire ANIMALLIANCE assure une astreinte un week-end sur deux (en alternance avec une autre clinique) ainsi que des astreintes téléphoniques le soir et le week-end en dehors des heures d'ouverture.

Le vétérinaire qui assure la garde ne se trouve pas sur le site de la clinique mais se déplace en fonction des besoins des animaux hospitalisés et des appels d'urgence.

Ce service a pour but la prise en charge des animaux dont l'état de santé relève d'une urgence. Donc seuls les cas du ressort des urgences et de la permanence de soins sont accueillis. L'intervention sera limitée aux actes justifiés par l'urgence, et le suivi des soins sera assuré par l'équipe vétérinaire au complet dès la fin de la période d'astreinte.

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client.

Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier. Leur objectif est d'éviter toute blessure du personnel soignant et du propriétaire. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée Nous pouvons dans les autres cas, par l'intermédiaire de la Société ESTHIMA, procéder à par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants sains peuvent être reçus à la clinique afin de vérifier s'ils possèdent une identification. La clinique n'héberge pas ces derniers.

Si l'animal n'est pas identifié, la personne devra se rapprocher de la police municipale de la commune sur laquelle l'animal a été retrouvé sur les heures ouvrées du service de police.

En dehors des heures ouvrées, il convient de contacter la gendarmerie qui fera appel à la fourrière.

Si l'animal est blessé et nécessite des soins urgents, il sera porté à la connaissance de la personne amenant un animal errant non identifié que les soins lui seront facturés.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client, par carte bancaire ou espèces uniquement.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement auprès d'un huissier de justice.

LITIGES

En cas de litige d'ordre déontologique, les coordonnées du Conseil régional de l'Ordre sont les suivantes :

Conseil Régional de l'Ordre (CRO) des vétérinaires de BRETAGNE

4 Allée René Hirel,

35000 Rennes

02 99 63 71 95

RCP

La Médicale

Délégation de Rennes

3 Allée Ermengarde d'Anjou - Bât. B

CS 34023

35040 RENNES CEDEX

T/02.99.79.69.36

Contrat N° 00908407PZ

LOI «INFORMATIQUE ET LIBERTES», SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs: LAUDE, ROBIC, ZINGFOGEL et CHOQUET.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conseil Régional de l'Ordre (CRO) des vétérinaires de BRETAGNE

4 Allée René Hirel,

35000 Rennes

02 99 63 71 95

